



**DEPARTEMENT DE L' AISNE  
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS  
CANTON DE VIC-SUR-AISNE**

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUILLET 2020**

Dates de convocation :  
07 juillet 2020

Dates d'affichage :  
07 juillet 2020

Nombre de membres :  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 11  
Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.

Etaient présents :

*Mesdames JEANMINGIN, LAGARDE, WARGNIER, DEMANDE ;*

*Messieurs ERBS, TANTOT, PASTEUR, LAURENT*

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : *Messieurs JULIEN, FLAVIGNY et DUPREZ.*

Pouvoir :

*De Monsieur JULIEN à Monsieur ERBS,*

*De Monsieur FLAVIGNY à Madame JEANMINGIN,*

*De Monsieur DUPREZ à Madame DEMANDE.*

**Jean-Luc TANTOT est nommé secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent
- Désignation d'un Correspondant Défense
- Désignation d'un délégué et de suppléants en vue des élections sénatoriales
- Questions diverses

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 17h30.**

## **OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE.**

Le procès-verbal du 03 juillet 2020 envoyé par mail aux conseillers le 07 juillet 2020, est approuvé.

Mesdames Catherine WARGNIER et Pascale LARGARDE ainsi que Monsieur Max PASTEUR ayant été absents lors de cette réunion ne prennent pas part au vote.

**Vote : Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0**

---

## **OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE.**

**Vu** la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

**Vu** le code Général des collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

**Considérant** la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

**Considérant** l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré désigne**

Monsieur Jean DUPREZ conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune.

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

---

## **OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET DE SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.**

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale NOR/INTA/2015957 du 30 juin 2020,

### ***a) Composition du bureau électoral***

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Max PASTEUR et Monsieur Marc LAURENT ainsi que Mesdames Ludivine JEANMINGIN et Catherine WARGNIER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

---

## b) Élection du délégué

### *1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Les candidatures enregistrées :

- Pierre ERBS

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **11**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **11**
- majorité absolue : **6**

**a obtenu :**

**Pierre ERBS : 11 voix**

Monsieur Pierre ERBS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

## c) Élection des 3 suppléants

### *1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Les candidatures enregistrées :

- Max PASTEUR
- Catherine WARGNIER
- Ludivine JEANMINGIN

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **11**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **11**
- majorité absolue : **6**

**Ont obtenu :**

**Max PASTEUR : 11 voix**

**Catherine WARGNIER : 11 voix**

**Ludivine JEANMINGIN : 11 voix**

Monsieur Max PASTEUR et Mesdames Catherine WARGNIER et Ludivine JEANMINGIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales et ont déclaré accepter le mandat.

Le maire précise que le procès-verbal sera annexé à la présente délibération.

---

**OBJET : SUBVENTION À UNE ASSOCIATION.**

Le maire informe les conseillers avoir reçu une demande de subvention de l'association Soissonnais 14-18. Il a été convenu lors du Conseil Municipal du 03 juin que des crédits supplémentaires seraient prévus sur le compte qui prévoit les subventions aux associations dans le cas où d'autres demandes seraient reçues en cours d'année.

Le Conseil Municipal procède à un examen de la demande de subvention reçue en mairie le 09 juillet 2020.

Le Conseil Municipal **décide** l'octroi des subventions suivantes, sous réserve de recevoir le dossier complet :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Soissonnais 14-18	100€

**Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

---

**QUESTIONS DIVERSES :**

*Néant.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.**